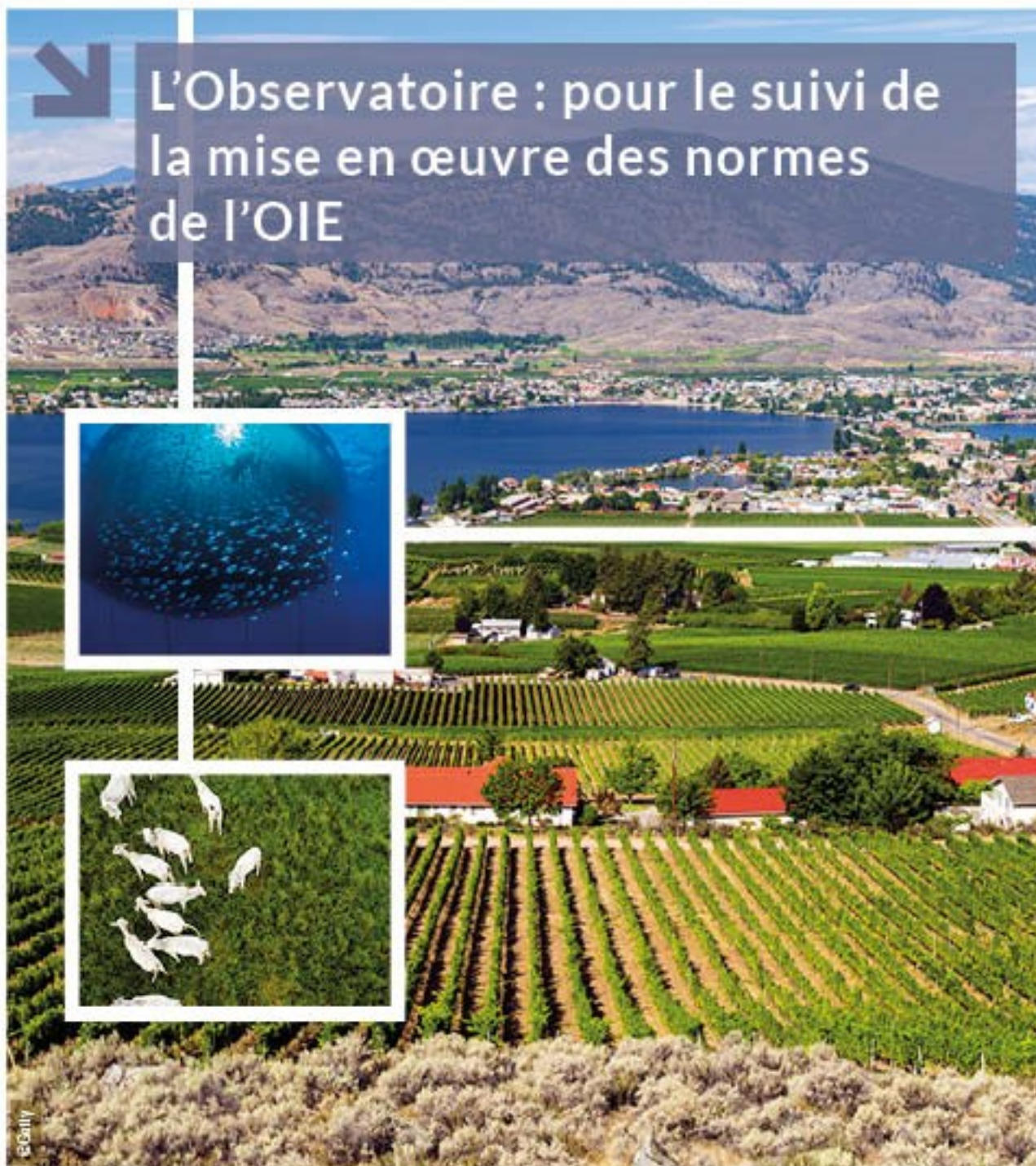


# PANORAMA

Cahier thématique



L'Observatoire : pour le suivi de la mise en œuvre des normes de l'OIE

# PERSPECTIVES

# DOSSIER

# AUTOUR DU MONDE

*En tant qu'organisation intergouvernementale, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) obéit aux principes du multilatéralisme, tels que l'inclusion et la recherche de consensus, pour trouver et promouvoir des solutions internationales aux questions majeures de santé et de bien-être des animaux et de santé publique vétérinaire.*

L'[Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires \(Accord SPS\)](#) de l'Organisation mondiale du commerce reconnaît que les partenaires commerciaux ont tous un statut sanitaire qui leur est propre, et qu'ils ne sont pas tous prêts à accepter le même niveau de risque. Cette réalité peut créer des obstacles techniques susceptibles de saper les avantages du système commercial international réglementé. L'Accord SPS impose d'harmoniser les règles sanitaires nationales en se référant aux normes internationales, y compris à celles de l'OIE. En ces temps de pandémie, il va sans dire que les normes de l'OIE servent aussi la cause « Une seule santé » et la santé mondiale, notamment sur des thématiques comme les zoonoses ou la résistance aux antibiotiques.

### L'Observatoire de l'OIE a l'ambition de devenir un dispositif transversal de suivi de la mise en œuvre des normes de l'OIE

En tant que communauté internationale, parvenons-nous à mettre en œuvre cette harmonisation ? Faisons-nous des progrès en ce sens ? Pouvons-nous faire mieux ? De quel soutien les Membres de l'OIE ont-ils besoin ? Il s'agit-là de questions complexes et délicates dans un contexte mondial où les problématiques transfrontalières s'accroissent. De plus, de nombreuses menaces entament la confiance entre les partenaires commerciaux ; hormis dans le cas d'alliances bien établies, cette confiance semble de plus en plus fragile.

Pour répondre à ces préoccupations, l'OIE doit déterminer si ses Membres appliquent correctement les normes internationales, ou s'ils ne les appliquent que partiellement, voire pas du tout ; cette analyse permettra de proposer des changements et d'examiner ce qui entrave la mise en œuvre des normes. La connaissance et l'analyse de ces réalités devraient permettre à l'OIE et à ses Membres d'éclairer leurs décisions et d'améliorer leurs systèmes. Cela permettra aussi à l'OIE de mieux comprendre comment aider ses Membres à mettre ces normes en pratique.

L'[Observatoire de l'OIE](#) a l'ambition de devenir un dispositif transversal de suivi de la mise en œuvre des normes de l'OIE. Cela va nécessiter des règles de gestion et de traitement des informations, ainsi qu'un réseau d'acteurs, de producteurs et d'utilisateurs de ces informations qui partagent une vision commune en termes d'échanges, d'ouverture, d'apprentissage et d'amélioration des systèmes.

Pour un changement efficace et durable, la transparence des informations et le dialogue sont essentiels. Une stratégie d'implication des partenaires et des Membres de l'OIE accompagnera donc le développement de l'Observatoire ; cela passera par un renforcement du dialogue sur la mise en œuvre des normes, la mesure des résultats et l'évaluation de la qualité des décisions prises pour répondre aux besoins des Membres, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités et le processus d'élaboration des normes. Ce type de dialogue avec les partenaires et les Membres a été expérimenté lors de la 24<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique qui s'est tenue du 9 au 11 février 2021. Le [thème technique](#) de 2020, portant sur « Les compétences requises de la part des Services vétérinaires dans le domaine du commerce international : opportunités et défis », a été présenté sous une forme inédite, avec une [vidéo](#) et une séance d'interaction avec les Délégués. L'exercice visait à présenter le [Septième Plan stratégique de l'OIE](#) et son application concrète, en faisant ressortir le lien existant entre les normes internationales de l'OIE, l'analyse de leur mise en œuvre par l'Observatoire, et les programmes mis en place par l'OIE, en particulier le [Processus PVS](#) et la nouvelle Plateforme de formation pour renforcer les capacités des Membres.

Dans l'intérêt collectif, l'OIE s'est engagée à développer l'Observatoire de manière conjointe et à collaborer à sa mise en œuvre par une implication forte avec ses Membres et ses partenaires. Cette approche est particulièrement importante dans la perspective du **centenaire de l'Organisation en 2024**.

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3281>

## PERSPECTIVES

### ▶ ACTIONS DE L'OIE

# Renforcement de la crédibilité du système international et de l'action collective

Comment intéresser les Membres de l'OIE au nouveau dispositif de suivi de la mise en œuvre des normes de l'OIE ?

#### MOTS-CLÉS

#Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (accord SPS), #Observatoire de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #transparence.

#### AUTEURS

Jean-Philippe Dop<sup>(1)</sup> & Matthew Stone<sup>(2)</sup>

(1) Ex-Directeur général adjoint "Affaires institutionnelles et Actions régionales", [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).

(2) Directeur général adjoint "Normes internationales et Science", [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).



**L'OIE** est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 329 centres d'expertise scientifique et 13 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur [www.oie.int](http://www.oie.int)



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : [www.oiebulletin.com](http://www.oiebulletin.com)



**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE**  
*Protéger les animaux, préserver notre avenir*

12, rue de Prony - 75017 Paris, France  
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - [oie@oie.int](mailto:oie@oie.int)